

Motion de rejet des « Key Labs » par la section 38

La section 38 s'oppose très fermement à la proposition des « Key Labs » avancée par la direction du CNRS, mise en place sans consultation des communautés de recherche ni de leurs instances représentatives. Cette initiative, qui concentre les moyens sur un quart des laboratoires sous tutelle du CNRS, menace gravement la diversité et l'innovation scientifiques. Les « Key Labs » introduisent une forme de ségrégation dans la recherche et mettent en danger l'ensemble du système de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec des effets en cascade que la direction du CNRS semble vouloir ignorer.

La section 38 refuse de considérer l'appartenance à un « Key Lab » comme un critère lors des évaluations ou des concours. Elle soutient les motions de la C3N et de la CPCN et appelle la communauté scientifique, notamment les directions d'unités, à rejeter cette réforme qui condamne les trois quarts des laboratoires à une disparition prochaine et compromet la pluralité de l'excellence de la recherche française.

Si cette initiative n'est pas abandonnée, la section 38 se réserve le droit de suspendre ses missions, notamment les jurys d'admissibilité aux concours et la session de printemps, en signe de protestation contre cette désagrégation de la recherche française.